

## Note de présentation

### LE BUDGET ANNEXE DE L'EAU 2024

*L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux. La présente note répond à cette obligation pour la commune.*

Le service de l'adduction en eau potable est confié à un délégataire de service public (DSP). La société Veolia est titulaire de cette délégation depuis le 01 juillet 2019 et jusqu'au 30 juin 2031.

Le financement de ce service et de certains investissements sont assurés directement par le délégataire à travers la facturation aux usagers. La partie investissement (extension de réseaux, mise aux normes des stations de pompage et des réservoirs, gros travaux sur les réseaux) est quant à elle assumée par la commune et financée par redevance prélevée sur les factures aux usagers. La surtaxe au profit de la commune est de 0,27 € le m<sup>3</sup> depuis le 01 juillet 2019.

Le budget annexe est séparé en deux sections, la section d'exploitation qui regroupe les dépenses et recettes courantes et la section d'investissement tous les travaux.

**Le budget s'équilibre en exploitation pour 248 717,00 € et en investissement pour 406 634,52 € soit un total budget de 655 351,52 €.**

#### Section d'exploitation

##### En recettes

<b>Des recettes réelles</b>		<b>68 001,60 €</b>
<u>Au chapitre 70 prestations de services pour un total de</u>		<b>61 001,60 €</b>
qui comporte la surtaxe Veolia pour	60 000,00 €	
Des travaux de branchements	1 001,60 €	
<u>Au chapitre 75 Autres produits de gestion courante</u>		<b>7 000,00 €</b>
Redevances fermier	7 000,00 €	
<b>En recette d'ordre</b>		<b>31 687,41 €</b>
<u>Au chapitre 042</u> un total de		<b>31 687,41 €</b>
qui comporte le Transfert de subvention section investissement		
<b>Des reports de 2023 (Voir affectation)</b>		<b>149 027,99 €</b>

<b>Soit un total de recettes d'exploitation d'un montant total de</b>	<b>248 717,00 €</b>
---	---------------------

##### En dépenses

<b>Des dépenses réelles de</b>		<b>71 212,31 €</b>
<u>Au chapitre 011 charges à caractère général</u>		<b>43 211,31 €</b>
Dont-entretien et réparation	25 211,31 €	
- honoraires	9 000,00 €	
-frais de refacturations	9 000,00 €	
<u>Au chapitre 012 frais de personnel et frais assimilés</u>		<b>28 000,00 €</b>
Refacturation commune mise à disposition personnel	28 000,00 €	
<u>Au chapitre 65 autres charges de gestion courante</u>		<b>1,00 €</b>
Régularisation reliquat TVA	1,00 €	

<b>Des dépenses d'ordre pour</b>		<b>177 504,69 €</b>
<u>Au chapitre 042</u> Dotations aux amortissements.	<b>103 504,69 €</b>	
<u>Au chapitre 023</u> Virement à la section d'investissement de	<b>74 000,00 €</b>	

<b>Ce qui nous donne un total de dépenses d'exploitation de</b>	<b>248 717,00 €</b>
---	---------------------

### Section investissement

<b>En recettes un total de</b>	<b>406 634,52 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>Des recettes d'ordre</b>	<b>177 504,69 €</b>
<u>Au chapitre 021</u> -Virement de la section d'exploitation	74 000,00 €
<u>Au chapitre 040-</u> Aux opérations d'ordre les amortissements.	103 504,69 €
	=====
Des reports 2022 (voir affectation)	<b>229 129,83 €</b>

<b>En dépenses un total de</b>	<b>406 634,52 €</b>
--------------------------------	---------------------

<b>Des dépenses réelles</b>	<b>374 947,11 €</b>
Au chapitre 21 immobilisation corporelles	374 947,11 €
Des travaux pour le changement de 60 branchements en plombs, une chambre technique au rond-point de Sermaise et une chambre de Comptage à Villeconin.	
<b>Des dépenses d'ordre, transfert de fonctionnement.</b>	<b>31 687,41 €</b>

### Au global, fonctionnement, investissement :

<b>Total fonctionnement</b>	<b>248 717,00 €</b>
<b>Total investissement</b>	<b>406 634,52 €</b>
<b>Un global de</b>	<b>655 351,52 €</b>